L’accueil individuel hors structure municipale

Des structures départementales ou associatives sont déployées à Osny et accessibles aux familles osnyssoises.

Les assistantes maternelles employées par un particulier

- Elles sont agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental.
- Elles ont une formation de base et peuvent bénéficient de formations continues en dehors de leurs horaires de travail.
- Elles sont suivies par les puéricultrices de secteur de la PMI.
- Elles sont employées directement par les parents qui leur versent un salaire auquel s’ajoutent une indemnité d’entretien ainsi que les frais.
- Elles peuvent être accueillies à la Maison de l’Enfance au sein du RPE les matins de 8h30 à 11h du mardi au vendredi et sur inscriptions.

Les centres de PMI

La Protection Maternelle et Infantile est un service départemental de proximité dont l’objectif est d’améliorer la qualité de vie des enfants et de leurs parents. La surveillance médicale se fait de la période de la conception jusqu’aux 6 ans de l’enfant.
Les centres de PMI sont aussi des lieux d’accueil, d’écoute et de conseil.

Centre de PMI Le Vauvarois
Résidence du Vauvarois – Bât.23
01 34 33 52 81

Les Petits Polissons

L’association des Familles d’Osny proposent aux parents de rencontrer d’autres familles pour créer des liens de proximité et d’échanges. Les petits, au contact d’autres enfants et à travers le jeu, se socialisent peu à peu.
Le Point de rencontre a lieu le mardi et le jeudi à l’espace François Villon.
Adhésion obligatoire
Association des Familles d’Osny : 01 34 43 73 30